

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **2 septembre 2025**, à 19h30, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller #1, absent de la séance
 Madame Josée Maheux, conseillère #2
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère #4
 Siège #5 vacant
 Madame Martine Côté, conseillère numéro #6

Assiste également à la séance, Mme Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 627-2025-09

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance du Conseil municipal
2. Adoption de l'ordre du jour

Assemblée de consultation publique

3. Règlement #345-2025 concernant les dispositions municipales applicables par la Sûreté du Québec

Administration

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2025
6. Modification des heures d'ouverture du bureau municipal
7. Adoption de la politique de santé et de sécurité au travail

Finances

8. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
9. Autorisation des comptes à payer
10. Résolution de paiement des factures de 2022 de Raymond Chabot Grant Thornton

Période de questions d'intérêts publics

11. Période de question

Sécurité publique

12. Adoption du règlement #345-2025 concernant les dispositions municipales applicables par la Sûreté du Québec

Environnement et urbanisme

13. Approbation du plan annuel d'intervention forestière 2025

Hygiène du milieu

Voirie

14. Mandat pour entreprendre la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un camion de déneigement

15. Demande de soumissions – Pancartes d'identification de ponceau (Budget 2026)

~~Santé et bien-être~~

~~Loisirs et cultures~~

Correspondances

16. Correspondances

Période de questions (concernant les points à l'ordre du jour)

17. Période de questions

Levée de la séance

18. Levée de la séance

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19h32.

0 contribuable est présent.

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

1. Règlement #345-2025 – concernant les dispositions municipales applicables par la Sûreté du Québec

Ce règlement vise à uniformiser et encadrer l'application des règlements municipaux par la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité. Il autorise les policiers de la SQ à délivrer des constats d'infraction et à faire appliquer certaines règles locales touchant notamment :

la sécurité publique et routière ;
les animaux ;
le colportage ;
les nuisances (bruit, déchets, neige, odeurs, etc.) ;
la sécurité, paix et ordre public ;
le stationnement.

En bref, il permet que les dispositions municipales soient appliquées de façon cohérente et efficace par la SQ, tout en précisant les infractions et amendes applicables et ce dans toutes les municipalités de la MRC de la Matapédia

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Pas de questions dans l'assistance.

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19h39.

ADMINISTRATION

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-628-2025-09

Il est proposé par madame Josée Maheux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 11 août 2025 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-629-2025-09

Il est proposé par madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2025 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

6. MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a formulé une demande visant une meilleure conciliation travail-famille ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite favoriser des conditions de travail harmonieuses pour le personnel ;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée des heures d'ouverture permet également d'ajouter des heures de disponibilités pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la municipalité en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), notamment en matière d'organisation administrative et de prestation de services aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'IL est de l'intérêt de la municipalité d'offrir un service de qualité tout en assurant une bonne accessibilité ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-630-2025-09

Il est proposé par madame Josée Maheux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil abroge l'horaire en vigueur, soit :

Lundi et mercredi de 9 h 00 à 16 h 00

Mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

QUE le conseil adopte le nouvel horaire suivant, à compter du 2 septembre 2025 :

Lundi au mercredi de 8 h 30 à 15 h 30

Jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

QUE la direction générale soit mandatée pour diffuser l'information à la population par les moyens habituels (site Internet, affichage, infolettre, etc.).

Adopté à l'unanimité

7. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST, RLRQ, c. S-2.1)* reconnaît le droit de tout travailleur d'exercer ses fonctions dans un milieu de travail sain et sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) veille à l'application de la LSST et du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), et que la municipalité a l'obligation légale de se conformer à ces exigences ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît l'importance de la prévention des accidents, des blessures, des maladies professionnelles et des risques psychosociaux liés au travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase souhaite implanter une culture organisationnelle forte en matière de SST, misant sur la participation active de tous les employés, cadres et élus, tel que prévu à la politique déposée ;

CONSIDÉRANT QUE la politique de SST prévoit la mise en place d'un comité SST, des mesures de prévention adaptées aux divers services municipaux ainsi qu'un mécanisme de suivi, de révision périodique et de diffusion auprès de l'ensemble du personnel ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-631-2025-09

Il est proposé par madame Josée Maheux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil adopte la Politique de santé et de sécurité au travail de la Municipalité de Saint-Damase, telle que présentée;

QUE cette politique entre en vigueur dès maintenant et soit communiquée à l'ensemble du personnel.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

8. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1^{er} au 31 août 2025 et totalisant un montant de 78 503.97\$

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-632-2025-09

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1^{er} au 31 août 2025 au montant de 78 503.97\$.

Adoptée à l'unanimité

9. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 35 227.00\$ en date du 2 septembre 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-633-2025-09

Il est proposé par madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros :

Totalisant un montant de 35 227.00\$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10. RÉOLUTION DE PAIEMENT DES FACTURES DE 2022 DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée pour effectuer la vérification des états financiers de l'exercice 2022 de la Municipalité de Saint-Damase ;

CONSIDÉRANT QUE les factures numéros 3025074, 3043878, 2985139-1 et 2998496-1, totalisant un montant de 16 961,69 \$, ont été reçues pour ce service ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait convenu de mettre ces factures en attente afin de favoriser l'avancement du dossier, compte tenu des délais observés dans la transmission des états financiers, amorcés en février et toujours non finalisés ;

CONSIDÉRANT QUE pour débiter l'exercice financier 2023, il est nécessaire de procéder au règlement des honoraires relatifs à l'exercice 2022 ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-634-2025-09

Il est proposé par madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le paiement des factures numéros **3025074, 3043878, 2985139-1 et 2998496-1** émises par Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers 2022, pour un montant total de **16 961,69 \$**.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'INTÉRÊTS PUBLICS

11. PÉRIODE DE QUESTION

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT #345-2025 CONCERNANT LES DISPOSITIONS MUNICIPALES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités locales sont assujetties à l' « Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec » conclue entre la MRC de La Matapédia et le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT la mission de la Sûreté du Québec relativement au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire que les membres de la Sûreté du Québec appliquent l'ensemble de sa réglementation relative à la sécurité publique ainsi que les dispositions du Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du Code de procédures pénales prévoit que l'autorisation de délivrer un constat que peut donner le poursuivant se fait généralement ou spécialement par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Sûreté du Québec doivent être autorisés par le conseil pour délivrer des constats d'infraction et engager des poursuites au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la compétence concernant la prévention et la lutte aux incendies a été déléguée à la MRC de La Matapédia par les municipalités locales de son territoire par la résolution CM 167-00;

CONSIDÉRANT les articles 55, 59, 62, 63, 65, 79 et 85 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia a validé l'harmonisation du présent règlement avec les règlements standardisés applicables par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et projet de règlement a été adopté le 11 août 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-635-2025-09

Il est proposé par madame Josée Maheux
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le règlement #345-2025 concernant les dispositions municipales applicables par la Sûreté du Québec soit adopté.

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT ET URBANISME

13. APPROBATION DU PLAN ANNUEL D'INTERVENTION FORESTIÈRE 2025

ATTENDU QUE le Groupement forestier Métis-Neigette inc. a transmis à la Municipalité de Saint-Damase le plan annuel d'intervention forestière 2025 concernant les terres publiques intra-municipales;

ATTENDU QUE ce plan prévoit la réalisation de travaux sylvicoles conformément aux prescriptions établies par un ingénieur forestier et qu'il vise la mise en valeur durable du territoire forestier;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan et juge opportun de confirmer son approbation afin de permettre la réalisation desdits travaux;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-636-2025-09

Il est proposé par madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Damase approuve le plan annuel d'intervention forestière 2025 préparé par le Groupement forestier Métis-Neigette inc. et autorise la transmission de la présente résolution à l'organisme concerné.

Adopté à l'unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE

14. MANDAT POUR ENTREPRENDRE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acquérir un camion de déneigement pour assurer l'entretien hivernal de ses routes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite entreprendre un appel d'offres pour un camion neuf ou usagé (année 2022 ou plus récente), muni de l'équipement complet de déneigement et assorti d'une garantie ;

CONSIDÉRANT QUE la formule de financement retenue est le crédit-bail ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-637-2025-09

Il est proposé par madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la direction générale à préparer et lancer un appel d'offres pour l'acquisition, en crédit-bail, d'un camion de déneigement neuf ou usagé (2022 ou plus récent) avec garantie et équipement complet;

Adopté à l'unanimité

15. DEMANDE DE SOUMISSIONS – PANCARTES D'IDENTIFICATION DE PONCEAU (BUDGET 2026)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'installation de pancartes d'identification des ponceaux sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être planifiés et intégrés au budget 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'obtenir des soumissions afin d'évaluer les coûts et de planifier l'inscription de la dépense au budget ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-638-2025-09

Il est proposé par madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil mandate la direction générale à entreprendre une demande de soumissions pour l'acquisition et l'installation de pancartes d'identification de ponceau.

QUE les soumissions recueillies servent à la préparation du budget 2026 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

~~SANTÉ ET BIEN-ÊTRE~~

~~LOISIRS ET CULTURES~~

CORRESPONDANCES

16. CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS (CONCERNANT LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR)

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-639-2025-09

Il est proposé par madame Josée Maheux
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit et est levée à 20h40

Adopté à l'unanimité

Le 2 septembre 2025

MARTIN CARRIER
Maire

VANESSA CARON
Directrice-générale et greffière-trésorière

Je, Martin Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Martin Carrier, maire